Procès-verbal n°40 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	**09/06/23**
À :	**10h Dématérialise**
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absent excusé :	Mr. Didier CASANADA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 39 de la réunion du 02/06/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI
LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".
Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.
En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024
Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Le complément U13 à 8 pour la Saison 2023/2024 (montée /descente) D1-D2-D3 Composition des Poules, peut être consulté : Procès -Verbaux , Foot Animation , publié le 31/03

Les classements définitifs U12/U13 paraîtront sur le site du district après validation et retour des commissions CSR et Discipline (ou autre) sur des dossiers en cours.

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

Les classements définitifs U12 paraîtront sur le site du district après validation et retour des commissions CSR et Discipline (ou autre) sur des dossiers en cours.

Foot Animation - U10 à U10/U11

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U10/U11 et U10 ELITE devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie , à DEFAUT le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - FEMININES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Daniel OLIVET